

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 6 Septembre 2019

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13 L'an deux mille dix-neuf

Présents : 08 Le : 6 Septembre

Votants : 08 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30.08.2019.

Présents : DERC Jean-Claude, CAIN Marie-Dominique, DUBOURDIEU Leslie, REYNAUD Bernard, , DIO Bernard, CASTETS Joël, LECOMTE Christelle, FRECCHIAMI François.

Secrétaire de séance : CAIN Marie-Dominique.

Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2019 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 19 : contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2020 : modification du taux de cotisation.

M. le Maire présente aux membres présents un courrier du CDG 47 les informant que la CNP Assurance a demandé une réévaluation des taux de cotisation des collectivités pour la couverture des agents CNRACL pour l'année 2020. Après négociations avec le courtier SOFAXIS, afin de minorer autant que possible l'impact financier sur cette prime d'assurance statutaire, le CDG 47 a proposé six solutions alternatives.

Après étude, le conseil municipal retient la solution 4, à savoir :

- une couverture tous risques avec franchise de 10 jours par arrêt en maladie Ordinaire, conservation du taux de 6,45 % (sur le brut salarial des agents CNRACL) avec un remboursement à 85 % des indemnités journalières.

Ce taux n'entre en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, sur les nouveaux arrêts maladie en date du 01/01/2020 (en cas de prolongation d'un arrêt maladie en 2019, c'est l'ancien taux avec le remboursement à 100 % des IJ qui s'applique).

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 20 : contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024.

M. le Maire informe les membres présents que le CDG 47 a fait parvenir un courrier demandant aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la passation de ce nouveau contrat groupe.

Les membres présents acceptent et chargent le CDG 47 de la passation de ce contrat.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 21 : création d'un emploi permanent à temps non complet s'imposant à la collectivité.

M. le Maire informe les membres présents qu'afin de palier au remplacement de l'agent de la garderie en disponibilité, il convient de créer un poste de contractuel à 20h20 hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2019.

Les membres présents valident la création de ce poste.

M. le Maire les informe que pour palier au remplacement de l'agent contractuel recruté sur ce poste durant son congé maternité, Mme Sandrine Dupuy assurera les fonctions de cet agent.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 22 : convention Aquaval 2019-2020.

M. le Maire présente la nouvelle convention avec Aquaval. Les séances de piscine s'effectueront durant les périodes suivantes :

Du 09.09.2019 au 29.11.2019 et du 02.12.2019 au 13.03.2020.

Il précise que le coût reste inchangé à savoir 38 €/h/enfant.

V - Dossier n° 5 : Rapport suite rencontre avec agent des espaces verts.

Bernard Reynaud prend la parole. Suite à la demande d'un agent des espaces verts, il fait le compte rendu de la réunion du 11 juillet dernier avec Sandrine Martin et cet agent. Au regard de la fiche de poste de l'agent, il en résulte que la polyvalence n'est pas justifiée.

M. le Maire informe les élus qu'il rencontrera les agents des espaces verts dès lundi pour les en informer.

Christelle Lecomte fait remonter les propos des administrés concernant les allers-retours à la déchetterie du camion communal presque vide.

M. le Maire dit qu'il va solutionner ce problème.

VI - Dossier n° 6 : Demande d'intégration de voiries à transférer à VGA.

M. le Maire fait lecture du courrier de VGA proposant aux collectivités de lui transmettre la liste des voiries qu'elles souhaiteraient lui transférer. A cet effet un tableau comprenant toutes les voiries non encore transférées a été transmis aux services afin d'établir une étude financière.

La liste définitive des voiries à transférer sera établie par la collectivité et transmise à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) qui statuera sur son intégration ou non, avant la fin de l'année 2019.

VII - Dossier n° 7 : devis chemins ruraux.

M. le Maire présent les devis suivants :

Pour le C.R. du Muscat : Société Colas : 16 137,60 € H.T. ; VGA : 8 658,90 € H.T.

Pour le C.R. de Curguet : Société Colas : 11 350,00 € H.T. ; VGA : 6 111,90 € H.T.

VIII - Dossier n° 8 : Demande spécifique concernant la taxe foncière.

M. le Maire fait lecture d'un courrier transmis par un habitant. Suite à une rénovation énergétique, celui-ci demande une exonération temporaire de la taxe foncière bâti.

La collectivité a la possibilité de voter une exonération de 50 % ou 100 % de la taxe foncière bâtie pendant 5 ans en faveur des logements achevés avant le 01.01.1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

Ce dossier sera présenté en délibération au prochain conseil municipal.

- Questions diverses :

- Devis ordinateur pour l'école :

Joël Castets présente les devis établis par Alpha 47 pour un bras pour fixer le projecteur et pour deux ordinateurs au groupe scolaire. Après discussion Joël Castets se rapprochera de la société pour une offre commerciale.

WIFI4UE :

Joël Castets fait le compte rendu de la réunion avec le commercial de SFR. Affaire à suivre.

- Leslie Dubourdiou informe les membres présents que la Société de Chasse va faire parvenir un courrier car elle souhaite les rencontrer lors d'un prochain conseil.

- Adressage :

M. le Maire informe les membres présents qu'ils sont convoqués le vendredi 27 septembre à 20h30 pour leur présenter le futur adressage de la commune.

- Fête des vendanges :

Le 4 octobre : concours de belote

Le 5 octobre : concours de pétanque

Le 6 octobre : stand des fermiers de Garonne et vide grenier.

M. le Maire demande que le Comité des Fêtes fixe une date pour l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 23h00.

N° délibération	OBJET	N° page
19	Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2020 : modification du taux de cotisation	21
20	Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024	21
21	Création d'un emploi permanent à temps non complet s'imposant à la collectivité	21
22	Convention Aquaval 2019-2020	22